

Intitulé du poste

Correspondant médical d'établissements sanitaires

Structure	Agence régionale de santé d'Alsace
Localisation géographique	ARS Alsace Cité Administrative Gaujot 14 Rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG CEDEX

Présentation de la direction

La direction de l'offre de soins et de l'offre médico-sociale est chargée de la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social. Elle est organisée en trois départements (sanitaire, médico-social, ambulatoire et formation des professionnels de santé) appuyés par un service des affaires financières, des investissements et développement des systèmes d'information.

Les trois départements définissent le cadre régional de conduite des actions et interviennent pour l'allocation des ressources, la politique de ressources humaines des professions de santé, les appels à projet et autorisations, la contractualisation (préparation et suivi de la mise en œuvre des contrats).

Présentation du département

Le département « Etablissements sanitaires » organise l'offre de soins conformément au plan régional de santé et au Schéma régional de l'Offre de Soins. Il assure la tutelle des établissements de Santé.

A ce titre il assure, avec l'appui du service des affaires financières, Investissements et développement des systèmes d'information, le suivi budgétaire et financier des établissements sanitaires publics et privés du territoire, l'instruction et le suivi de leurs projets d'investissements dans leurs différentes composantes.

Il négocie les contrats d'objectifs et de moyens, accompagne les projets structurants et les coopérations, veille à l'organisation de la permanence des soins en établissement de Santé.

Il instruit les demandes d'autorisations, assure les visites de conformité. Il contribue aux inspections d'établissements et assure la mise en œuvre de leurs préconisations.

Description du poste

Sous l'autorité du responsable du département Etablissements sanitaires et de l'adjoint au responsable de ce département, le correspondant médical d'établissements sanitaires est l'interlocuteur privilégié de 7 établissements et de titulaires d'autorisations d'équipements lourds des territoires de santé 1 et 2 de la région Alsace.

Il est également référent thématique pour une spécialité médicale dans laquelle il approfondit ses connaissances.

Lorsqu'il assure ses missions de correspondant d'établissements :

Il assure, en binôme avec le correspondant administratif, le lien entre ces derniers et les différents pôles techniques de l'ARS.

Dans le cadre de ses relations étroites avec les établissements, il participe aux CME et aux commissions d'activité libérale des établissements dont il assure le suivi.

Sa bonne connaissance des établissements qu'il suit permet la prise en compte de leurs problématiques par l'agence et la bonne intégration de leurs projets dans leur territoire de santé et dans le projet régional de santé.

Il instruit et assure le suivi des autorisations d'activité et d'équipements.

Il participe à l'analyse du projet médical et du projet d'établissement transmis par les établissements relevant de son champ de compétences et à leur suivi.

Il participe à la démarche de contractualisation (proposition des contenus initiaux des CPOM, de leurs avenants, participation à la démarche d'élaboration et d'évaluation des contrats sur la base du SROS, du projet d'établissement, ...).

Il assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations et préconisations de l'agence par les établissements et propose des adaptations de celles-ci en fonction de l'évolution de la situation de ces derniers.

Au sein du département Etablissements sanitaires, il participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques conduites (évolution et restructuration de l'offre de soins, coopération entre établissements sanitaires, ...).

Sur les dossiers concernant une thématique transversale, le correspondant médical de l'établissement prend l'attache du référent thématique afin de disposer de tous les éléments utiles à son analyse.

Il assure le suivi des signalements, des plaintes concernant les établissements qu'il suit.

Il participe à des inspections et à la mise en œuvre des préconisations issues de celles-ci.

Lorsqu'il assure ses missions de référent thématique :

Il apporte conseil et fait bénéficier de son expertise les intervenants internes de l'Agence,

Il permet d'éclairer une décision d'arbitrage en cas de projets concurrentiels, de faciliter une approche régionale du dossier

Il participe à l'élaboration de la trame de documents types tels que les trames des CPOM, rapports de CSOS, appels à projets, ...

Il participe au suivi annuel des SROS et propose des évolutions de l'offre de soins afin de permettre d'atteindre les objectifs que fixent les différents volets.

Il participe aux groupes de travaux nationaux et assure un lien avec les agences spécialisées (IRSN, INCA, Agence de Biomédecine...) en fonction de la thématique qu'il suit.

Il peut être amené, en fonction de sa fiche de poste à consacrer une partie de son temps de travail à des missions relevant d'une autre direction.

Il est amené dans le cadre de ses missions de correspondant médical à effectuer des déplacements réguliers au sein de la région.

Il peut être amené à participer au tour d'astreinte médicale.

Catégorie d'emploi / Grade ou niveau

- Médecin (tout corps de la Fonction publique hospitalière, état ou territoriale),
- Contrat de droit privé sous convention collective UCANSS dans le cadre d'une mobilité au sein du régime général de sécurité sociale ou du réseau des ARS.
- Médecin contractuel

Formations / Compétences requises

- Doctorat en médecine
- Connaissance nécessaire du fonctionnement institutionnel des établissements sanitaires,
- Capacités organisationnelles,

- Rigueur dans le suivi des dossiers,
- Aptitudes relationnelles
- Capacité à développer un réseau relationnel auprès des interlocuteurs / partenaires internes et externes.
- Capacité à concevoir et à suivre un projet : établir un diagnostic partagé et des plans d'actions.
- Capacité à évaluer des projets et à en assurer le suivi,
- Capacité d'analyse, de synthèse, rédactionnelle,
- Capacité à gérer des situations difficiles, à dégager des consensus,
- Disponibilité, réactivité, autonomie, adaptation

Candidature

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer à l'attention de :

Monsieur le Directeur général de l'ARS d'Alsace

Cité administrative Gaujot

14 rue du Maréchal Juin

67084 STRASBOURG Cedex

ars-alsace-recrutement@ars.sante.fr

Le délai de candidature est fixé au 24 février 2012 au plus tard